ONDE
372.87
O59DE/M
French

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

PROGRAMME D'ÉTUDES P1, J1

REVISION PROVISOIRE
MUSIQUE

1968

REVISION PROVISOIRE
MUSIQUE

La culture musicale d'un pays n'est pas le fait de quelques musiciens mais de la population entière; tout le monde y contribue, même les plus jeunes.

Kodaly

On reconnaît depuis longtemps la musique comme un élément essentiel de la formation. Son but primordial dans un programme scolaire consiste à donner aux enfants le goût de la bonne musique à l'école pour qu'ils le conservent le reste de leur vie. En acquérant l'amour de la musique, les élèves se familiariseront avec les grandes oeuvres et, par le fait même, parviendront à apprécier à la fois la théorie et la technique. Ils développeront leur sens critique qui, éventuellement, contribuera à créer une vie culturelle active dans le pays tout entier et leur permettra de faire un emploi agréable et profitable de leur temps libre, désormais plus disponible dans notre monde d'automatisation.

Plusieurs écoles comptent un directeur de musique qui s'est préparé spécialement à cette fonction, mais il reste que l'exécution du programme de la classe relève de chaque instituteur. Pour assurer un riche programme aux enfants, le Ministère de l'Éducation offre des cours d'été aux enseignants. Par ailleurs, The Ontario Music Educators' Association aménage à leur intention des journées d'études durant l'année scolaire.

LE PROGRAMME

Pour devenir une partie intégrante de l'existence de l'enfant, la musique doit imprégner toute la journée scolaire. On pourra faire jouer de la musique sur disque pendant la rentrée des élèves le matin. De plus, l'institutrice constatera que durant la journée la musique a souvent sa place dans diverses matières scolaires. Elle s'avère, par exemple, essentielle à plusieurs activités du programme d'éducation physique; en outre, une musique en douce peut favoriser la liberté d'expression dans les arts plastiques ou encore servir d'introduction ou d'accompagnement pour l'étude d'un poème. S'il s'agit de l'exécution de projets individuels ou collectifs, les enfants choisiront parfois de s'exprimer par la musique.

Le programme pourra comporter de la musique instrumentale et vocale, mais il faudra donner la préséance et la prédominance au chant. En Ontario, on utilise habituellement le système de solfège basé sur la tonique sol-fa.

LE CHANT

Les enfants apprendront des chants d'après la méthode de répétition aussi souvent et aussitôt que possible. Ajoutons qu'en musique vocale, c'est le plaisir des enfants qui doit primer tout. On commencera par apprendre aux très jeunes des chants qui traitent de sujets de leur petit monde — le foyer, les animaux favoris, les poésies enfantines ou les gardiens de la sécurité et de l'hygiène dans leur propre localité, tels que les agents de police et les médecins.

Les sujets de ce genre sont particulièrement efficaces si on les adapte à des mélodies brèves, agréables et entraînantes. Il faudrait également qu'elles respectent le régistre de la voix des enfants, qui habituellement se situe entre le mi bémol moyen et le mi bémol supérieur.

A mesure que les enfants deviennent aptes à l'exécution de chants plus compliqués, l'institutrice peut entreprendre l'enseignement de chants populaires d'autres pays ou encore de canons, de chants à deux et trois parties, de gammes à deux parties, de vocalises à deux parties et de chants en clés mineures.

L'institutrice est plus en mesure que tout autre de déterminer le nombre de chants que ses élèves peuvent apprendre au cours d'une année, mais il semble que 40 chants constituent un objectif pratique pour les premières classes. Au cours junior, les enfants pourraient facilement apprendre plus de 40 chants.

Les professeurs de musique ont toujours à faire face au problème des enfants qui chantent faux. En règle générale, il suffira d'accorder un peu plus d'attention à ces élèves au cours des premières années pour corriger ce défaut. L'institutrice elle-même sait habituellement préciser le moment où l'enfant devient plus apte à ce redressement, et elle attendra jusqu'à ce qu'il manifeste le désir d'améliorer son chant pour le mettre au diapason de ses camarades.

Au dèbut, l'enfant apprendra tous les chants à force de répétitions. Cependant, même à ce stade, l'institutrice ne doit pas faire abstraction totale de la portée. Elle peut même ajouter des explications passagères sur la notation, quand l'occasion se présente.

Cependant, dès que les enfants sont prêts, l'institutrice devrait leur enseigner à chanter à première vue. Petit à petit, ils apprendront à lire la musique écrite en commençant par les chants dont la mélodie leur est déjà connue, quitte ensuite à passer à des chants plus compliqués au fur et à mesure de leurs progrès. L'institutrice se servira des mélodies que les enfants sont en train d'apprendre pour aborder l'étude des termes techniques de la notation, mais toujours dan le but de développer leur goût musical et non d'en faire des théoriciens. De cette façon, quelques enfants du cours junior parviendront même à déchiffrer une armature à quatre dièses ou à quatre bémols, tandis que les termes, tels que quarte diésée ou septième bémolisée, leur seront familiers.

Certain élèves auront peut-être besoin d'exercices spéciaux pour maîtriser des groupes de notes de la gamme et des intervalles, mais ce travail peut s'avérer agréable s'ils envisagent ces répétitions comme un moyen d'apprendre un chant particulièrement attrayant.

Dès qu'il commence à lire la musique, l'enfant devrait s'engager de plus en plus dans cette lecture à première vue — c'est précisément là la clé qui lui ouvrira toute grande la porte du royaume de la musique, tout comme le maniement habile des mots en littérature. L'institutrice peut donner à la lecture à première vue l'allure d'un jeu ou d'une introduction à un nouveau chant. Quelle que soit sa méthode, elle doit s'assurer que l'exercice est progressif, sans formalités, régulier et toujours agéable.

Il y a aussi des institutrices qui imaginent elles-mêmes des jeux ou engagent les enfants à inventer des jeux qui développent la justesse de la voix, à savoir la mise au diapason, les épreuves de sonorité, de registre et de qualité des sons, de même que les épreuves portant sur le rythme et la mémoire.

Plusieurs institutrices se servent du tableau pour solfège, auquel s'ajoutent maintenant des dispositifs électroniques plus à point dans l'enseignement du chant.

ACTIVITÉS RYTHMIQUES

Les enfants goûtent évidemment la musique qui active tout leur être. Il est naturel pour eux de mouvoir leur corps au rythme de la musique et, pour peu qu'on les y stimulent, ils traduiront leurs réactions par la danse. L'institutrice pourrait suggérer aux élèves d'imiter un lapin en train de sauter, une pompe à incendie filant à toute vitesse ou trois oursons faisant une marche — selon le genre de musique. Avant longtemps l'enfant marchera, paradera, se balancera, sautera, se bercera ou glissera au rythme de la musique. Le fait est qu'il peut apprendre la valeur des notes plus facilement par les mouvements du corps que par l'audition passive de longues explications orales.

AUDITION

Les mouvements du corps, tels que décrits dans le paragraphe qui précède, servent d'introduction naturelle à la partie *Audition* du programme où s'acquiert le goût de la bonne musique. L'institutrice peut mettre à la disposition de l'élève une grande variété d'enregistrements, à la fois instrumentaux et vocaux, quitte à répartir les périodes d'écoute durant toute la journée scolaire et à les incorporer dans d'autres matières.

L'institutrice se servira également de musique enregistrée pour créer l'atmosphère désirée — par exemple, un enfant qui rentre en classe après un match sportif mouvementé réagira parfois favorablement aux sons d'une musique douce; par contre, après une période de concentration, il trouvera une diversion agréable dans une musique entraînante.

Vers la fin du cours junior, on devrait servir à l'enfant de la musique qui illustre bien les variations de la mesure, des états d'âme, du coloris et du rythme. Il n'a pas besoin d'employer les termes legato, andante ou allegro, même s'il les comprend fort bien. A mesure que les élèves commencent à saisir la notion de genre en musique, ils reconnaîtront avec un peu d'aide la répétition du thème et du phrasé dans les chants simples ou dans les sélections instrumentales.

Ils apprendront également à reconnaître les différents instruments musicaux et leurs sons respectifs. Ceci peut conduire graduellement à l'aspect instrumental du cours de musique.

MUSIQUE INSTRUMENTALE

Bien que le cours de musique des cours primaire et junior porte surtout sur l'aspect vocal, plusieurs enfants sont prêts à faire leur premiers pas en musique instrumentale. Il y a donc lieu de découvrir les élèves qui possèdent du talent ou un penchant pour la musique et d'assurer leur développement. Après la phase consacrée à l'écoute des sélections instrumentales, les enfants trouveront tout naturel de passer à l'acquisition de notions au sujet des instruments habituels d'un ensemble musical et même, dans un nombre croissant d'écoles, de commencer à jouer individuellement d'un ou plusieurs instruments à cordes.

Les petits enfants doivent disposer d'instruments adaptés à leur taille. Cette exigence présente un problème dans plusieurs écoles, mais il n'est pas insoluble. Le développement de la technique des instruments à cordes dans le cours primaire s'avère illimité quant aux enfants eux-mêmes; il reste que, du point de vue pratique, leurs progrès se trouvent parfois entravés par le petit nombre d'instruments disponibles et par l'institutrice qui ne connaît pas le fonctionnement des instruments musicaux.

ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Des ensembles rythmiques simples offrent aux enfants l'occasion d'acquérir de l'expérience musicale et favorisent l'esprit d'entr'aide au sein d'un groupe.
- Les chants à mouvements, les jeux chantés et les danses de folklore exploitent la tendance naturelle à vivre la musique.
- Les festivals musicaux fourniront peut-être l'occasion d'élargir le programme scolaire. Les élèves y participent habituellement avec enthousiasme et appuient la contribution de leur confrères. Or, cet enthousiasme intensifiera vraisemblablement les activités du programme de musique dans les écoles.

NOTE: Les enregistrements mentionnés dans la circulaire du Ministère, intitulée *Music Appreciation Through Listening for Elementary Schools,* ne sont plus disponibles. De nouveaux programmes d'études, inspirés des conclusions du Comité sur les Buts et les Objectifs de l'Éducation, porteront une attention spéciale au développement du goût pour la musique.